

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Reclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | per@mupras.com |
| 0 Adhesion et changement de statut | adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la vie privée de l'adhérent relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et utilisation à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W19-534587

32608

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **07926**

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mme ANIS NAJIA (épouse NEHAS)

Date de naissance :

10/12/1962

Adresse :

Rue 07, IMMB G2, MAZOLA H/H

Tél. **06.62.02.90.44**

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SAIEFAOUI NOTA
Ophtalmologiste
193, Bd Oum Rabii 1er Etage Casablanca
Tél. 05 22 23 03 80 / 07 66 05 95 65

Date de consultation :

03/07/2020

Nom et prénom du malade :

ANIS NAJIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le : **03/07/2020**

Signature de l'adhérent(e) :

ANIS NAJIA

IPRS 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
03/07/20	CS		200,0	091242595 INP :
<p style="text-align: right;"><i>Dr. SAIFAOUI Mora Ophtalmologiste 193, Bd Bour Rabii 1er Etage Dalle CASABLANCA Tél : 05 22 93 03 80 / 05 66 85 95 85</i></p>				
EXECUTION DES ORDONNANCES				
Cachet du Pharmacien ou du Fournissoir	Date	Montant de la Facture		
<i>PHARMACIE POLYCLINIQUE DR. TIR Abdellaziz 38 Route Miy Thami Hay Hassan Casablanca</i>	31/7/20	147,00		
ANALYSES - RADIOPHARIES				
Déchet & signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires	

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
NOUVEAU OPTIQUE SARL Mazola Angle Rue N°3 et Rue A Hay Hassani Tél : 05 20 03 05 09	08/07/2020				6800.00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

Dr. Nora SAIFAOUI

Ophtalmologiste

Adultes & Enfants

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot

Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France

Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Chirurgie réfractive

- Maladies et chirurgie des paupières

- Maladies de la cornée (kératocône)

- Maladies de la rétine

- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers

د. نورة الصيفاري

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس
دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر بباريس

طبية سابقة يستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الجلالة بالليزر

- تصحيح البصر

- أمراض الدموع وجراحة الجفنون

- أمراض القرنية

- أمراض الشبكية

- الليزر



ORDONNANCE

03 juillet 2020

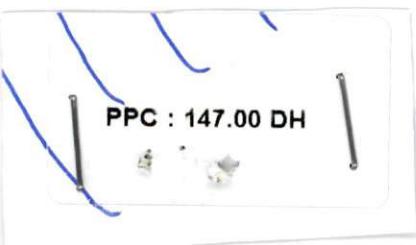
Casablanca, le

Mme ANIS Najia



THEALOSE COLLYRE

1 goutte 4 fois / jour et à la demande, dans les deux yeux,
pendant 3 Mois



PHARMACIE POLYCLINIQUE
Dr. TIR Abdelaziz
58, Route Mly Ibami Hay Hassan
Tél: 0522 90 21 67 Casab

Dr. SAIFAOUI Nora
Ophtalmologiste
193, Bd Oum Rabia 1er Etage Oulfa
CASABLANCA
Tél : 05 22 93 03 80 / 07 66 05 95 66

Dr. Nora SAIFAOUI

Ophtalmologiste

Adultes & Enfants

Diplôme de formation méditale spécialisée de Paris - Diderot

Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France

Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Chirurgie réfractive

- Maladies et chirurgie des paupières

- Maladies de la cornée (kératocône)

- Maladies de la rétine

- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers

د. نورة الصيفاوي

طب وجراحة العيون

كفار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس

دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر ببريس

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الجلالة بالليزر

- تصحيح البصر

- أمراض الدموع وجراحة الجفنون

- أمراض القرنية

- أمراض الشبكية

- الليزر



ORDONNANCE

03 juillet 2020

Casablanca, le

Mme ANIS Najia

Monture pour vision de près + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets

VP : OD = + 2.75 (- 0.50 à 35°)
OG = + 2.75 (- 0.75 à 40°)

VP: + 2.50 en Add ODG

NOUVEAU OPTIQUE SARL
Mazola Angle Rue N° 3 et Rue 4
Hay Hassani
Tél : 06 20 03 05 09
581 571 982

Dr. SAIFAOUI Nora
Ophtalmologiste
193, Bd Oum Rabii 1^{er} Etage Oulfa
CASABLANCA
Tel : 05 22 93 03 80 / 07 66 05 95 66

193، شارع أم الريح (قرب ليديك) الطابق الأول رقم 1 الألفة - الدار البيضاء

193, Bd Oum Rabiaa (à coté de lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com

Casablanca, le 08/07/2006

Nouveau Optique

Facture N° : 118.80

M.F. : Par

Mme ANS
Najia

Désignation	Référence	Montant TTC
1 paire de lunettes Metallique		1800.00
2 Verres pour rectif Rodenstock		
1.6 filtre bleu		
00 + 0.1 (- 0.5 : 35) 8500		8500.00
06 + 0.1 (- 0.5 : 40)		8500.00
total : + 2.50		
	Total TTC	6800.00
	Dont TVA à 20%	

Arrêté la présente Facture à la
 Somme de : Six mille huit cent
et neuf francs

Cachet et signature
 du Responsable :

NOUVEAU OPTIQUE SARL
 Mazola Angle Rue N°3 et Rue 4
 Hay Hassani
 Tél : 05 20 03 05 09